

### Annexe III règlement d'examen

<b>Brevet professionnel</b> spécialité : monteur en installations du génie climatique et sanitaire			<b>CFA ou sections apprentissage habilités</b> <b>Formation continue en établissements publics</b>		<b>Candidats de la voie de la formation continue en établissements publics habilités</b>		<b>CFA non habilités Enseignement à distance</b> <b>Formation continue en établissements privés</b>	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
<b>E.1 : Étude et préparation d'une réalisation</b>	<b>U.10</b>	4	Ponctuel écrit	4 h	CCF		Ponctuel écrit	4 h
<b>E.2 : Réalisation - mise en œuvre</b>	<b>U.20</b>	7	CCF		CCF		Ponctuel pratique	16 h
<b>E.3 Mise en service, réglage et communication</b>		6						
<b>Sous épreuve E 31 : présentation d'un dossier d'activités</b>	<b>U 31</b>	2	CCF		CCF		Ponctuel oral	30 min
<b>Sous épreuve E 32 Mise en service, contrôle et optimisation</b>	<b>U.32</b>	4	CCF		CCF		Ponctuel pratique	4 h
<b>E.4 : Mathématiques</b>	<b>U.40</b>	2	Ponctuel écrit	2 h	CCF		Ponctuel écrit	2 h
<b>E.5 : Expression française et ouverture sur le monde</b>	<b>U.50</b>	3	Ponctuel écrit	3 h	CCF		Ponctuel écrit	3 h
<b>E.6 : Langue vivante étrangère : Anglais</b>	<b>U.60</b>	1	Ponctuel oral	10 min	CCF		Ponctuel oral	10 min (1)
<b>Épreuve facultative (2) : Langue vivante</b>	<b>UF.1</b>		Oral	15 min de préparation - 15 min d'interrogation				

(1) 5 min de présentation et 5 min d'entretien.

(2) Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme.  
La langue choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.